

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique



N°05 Décembre 2020

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

N°05 décembre 2020

Cahiers du GReMS**Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique**

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com***Directeur de publication :** Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire.**Rédacteur en chef :** Etienne Bellarmin Iloki, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Frey Claude, Université Paris III, Pr Ndongo-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB, Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV.

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

*Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion*Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises***ISSN 2414-2565**

Avis aux auteurs
Feuille de styles

Le format de la revue : A5. Marges 2cm

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans

son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

SOMMAIRE

KOUASSI Kouakou Roland et KEI Joachim

Analyse grammaticale de l'expression pléonastique dans la langue française.....9

GUIRE Inoussa et OUEDRAOGO Cheick Félix Bobodo,

Les domaines de l'emprunt lexical en koromfe, variante de mengao..23

MAMBO Alléby Serge-Pacôme,

Sémiotique de la fête dans *la parure* de Guy de Maupassant : approche narrative, stratégies, valeurs et véridiction d'une pratique sociale.....53

SEKONGO Gossouhon

A sociolinguistic analysis of multilingualism and social development in Africa.....71

KOURAOGO Yacouba et DIALLO Asséta

Présentation critique des dictionnaires songhaï.....83

AKPANGNI Ernest et LOGBA KOFFI Dominique Konan

Stylisation et dramatisation sociologique dans *La Terre qui pleure* de Maurice Bandaman 103

KOUASSI Kouakou Jean-Michel et MOUSSA Keita

La symbolique dramatique du journal renversé comme mode de dénonciation dans *Mhoi-ceul* de Bernard Dadié.....119

NGANGA Elie Sosthène

De perturbations énonciatives à la parole fragmentaire : le langage théâtral de Samuel Beckett en question.....137

KABORE Ratoguessiyaoba Virginie et KOENOU Boureima Alexis

L'écart linguistique au service du théâtre-débats dans l'œuvre théâtrale de Jean-Pierre Guingané.....159

KONAN Amenan Jeanne Eunide

Analyse des interférences linguistiques chez des apprenants ivoiriens de l'anglais, langue étrangère.....173

SILUÉ Gnénébelougo

Performance actoriale du fou et discours politique performatif
dans *La Parenthèse de sang* de Sony Labou Tansi 189

KINDZIALA-KINDZIALA Lionnel

Le relatif *qui* en français des lycéens de Nkayi et Dolisie 209

LOUKOU KOFFI Fulbert,

Lecture dialectique et rhétorique du discours d'orientation politique
de Thomas Sankara, le 2 octobre 1983 : pour une justification du
pouvoir 227

MAYENA BAYENA Davh Patchelly et NGAMOUNTSIKA Edouard

L'emploi des morphèmes séquentiels *voilà (à, de) quoi*
et *il y a de quoi* dans le roman congolais.....241

VARIA**MAKOSSO Jean-Félix**

Le crowdfunding ou financement participatif des bibliothèques au
Congo.....261

BOBOTO Evariste Dupont

La logique comme instrument de réconciliation.....275

ASSOUANGA Laurent

Les relations entre la Côte d'Ivoire et Burkina :
entre suspicions de déstabilisation et médiation
dans la crise ivoirienne (2000-2010).....289

Thèses et mémoires soutenus GREMS.....301

LA LOGIQUE COMME INSTRUMENT DE RÉCONCILIATION

Evariste Dupont BOBOTO

Université Marien Ngouabi
Département de Philosophie
evaristedupontb@gmail.com

Résumé : La présente réflexion est à inscrire sous la confluence entre la logique et la philosophie du langage. Il est question de montrer que, contrairement aux idées reçues sur la logique comme science du raisonnement correct, cette discipline ne se limite pas à produire des algorithmes. L'analyse des lois de la logique nous permet de relever qu'elles peuvent aussi servir d'instruments de réconciliation par l'intermédiaire du dialogue. Nous avons mené cette réflexion autour de deux points. Dans le premier point nous parlons de la logique classique et de la médiation. Dans le deuxième point nous développons la dimension dialogique de l'argumentation.

Mots clés : argumentation ; dialogue ; logique ; réconciliation ; rhétorique

Abstract : This reflection is to be inscribed under the confluence between logic and the philosophy of language. It is a question of showing that, contrary to the ideas received on logic as the science of correct reasoning, this discipline is not limited to producing algorithms. Analysis of the laws of logic allows us to note that they can also serve as instruments of reconciliation through dialogue. We have conducted this reflection around two points. In the first point we talk about classical logic and mediation. In the second point we develop the logical dimension of the argument.

Keywords : argumentation ; dialogue ; logical ; reconciliation ; rhetoric.

Introduction

L'homme en tant qu'être multidimensionnel c'est-à-dire animal raisonnable, social et politique est souvent confronté dans ses relations avec autrui à des problèmes relevant de son égo ou de l'autre, problèmes qui découlent très souvent, à force de ne pas s'entendre ou se comprendre, à des multiples interprétations ou carrément à des conflits. Or, lorsqu'un conflit est longtemps entretenu par les parties en présence, il peut s'enliser et susciter une guerre où une partie prend le dessus sur une autre laissant ainsi des stigmates de part et

d'autre, qui peuvent surgir d'un moment à un autre pour donner naissance à un autre conflit. Le problème que nous posons ici est celui de trouver l'alternative la plus sérieuse qui se présente face à une situation conflictuelle. En nous inspirant de la logique, cette alternative c'est la médiation qui est fondamentale à la réconciliation. Plusieurs théories peuvent découler de ce concept ; mais nous l'analysons sous l'angle logique. La première hypothèse nous conduira vers la logique classique et la seconde vers la logique dialogique. A travers ces deux hypothèses notre travail est consacré en deux points. Le premier point est intitulé logique classique et médiation. Nous nous inspirons d'Aristote à travers ses deux versants du raisonnement à savoir la rhétorique et la logique avant de souligner la neutralité du raisonnement chère à Blanché. Cette approche se prolongera chez Leibniz qui souligne la nature conciliante de la logique dans la résolution de tous les conflits possibles. Nous passerons ensuite à l'approche dialogique qui nous permettra d'élucider le processus de la médiation. Dans le second point nous examinons l'approche dialogique du raisonnement avec Chaïm Perelman et Michel Meyer.

1. Logique classique et médiation

La logique est la science par excellence du raisonnement. Elle procède par des principes, terme qui vient du latin « principium » et qui désigne un commencement, une vérité première, ou une proposition indémontrable à partir de laquelle on peut déduire d'autres vérités. Dans la trame conceptuelle d'Aristote, les principes sont aussi appelés lois, et ils sont indispensables à un raisonnement.

J'entends par principe dans chaque genre, ces vérités dont l'existence est impossible à démontrer. (...) Parmi les principes dont on se sert dans les sciences démonstratives, les uns sont propres à chaque science, et les autres communs. (...) Sont des principes propres, par exemple les définitions de la ligne et du droit ; les principes communs sont des propositions telles que : si, des choses égales, on ôte des choses égales, les restes sont égaux. (Aristote 2000 : I, 10, 35-40)

Chez Aristote, les trois principes fondamentaux de la démonstration : la non-contradiction, l'identité et le tiers exclu renvoient à la fois à des aspects ontologiques, logiques, et épistémologiques. Ces lois facilitent le déroulement des actes d'inférence ou des raisonnements. Le raisonnement désigne chez Aristote un enchaînement de propositions logiques à partir duquel on tire une conclusion qui en résulte nécessairement. L'un des modèles les plus connus de

raisonnement, c'est le syllogisme qu'Aristote (2001, I[1], 24b) définit comme « un discours dans lequel certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte nécessairement par le seul fait de ces données. » Les choses posées sont appelées les prémisses et ce qui en découle c'est la conclusion. Dans un syllogisme, chaque prémisses comprend deux termes, le sujet et le prédicat qui sont reliés par la copule verbale « être ». Mais dans son ensemble, un syllogisme comprend trois termes, le grand, le petit et le moyen. Le moyen terme joue le rôle de médiation entre les deux autres termes à savoir le grand et le petit.

Tout raisonnement qui ne s'appuie pas sur des principes propres ou principes premiers est un raisonnement infondé et sans contenu. Mais, en dehors des principes premiers Aristote distingue les principes communs qui servent de passerelles entre diverses sciences. Voici comment il les définit : « J'appelle principes communs ceux qui jouent le rôle de base dans la démonstration et non pas les sujets sur lesquels porte la démonstration, ni les attributs démontrés. » (Aristote 2000 : I, 11, 25-30)

Ces principes communs sont fermes et objectifs du fait de leur application dans tous les domaines qui prétendent avoir un statut scientifique proprement dit. Ils garantissent la fiabilité, la crédibilité, et surtout l'universalité des vérités scientifiques. Le problème que pose Aristote à travers les principes c'est la recherche de l'universel. C'est ce qu'il affirme en ces termes : « J'appelle l'universel l'attribution qui à tout sujet, par soi, et en tant que lui-même. Il en résulte clairement que tous les attributs universels appartiennent nécessairement à leurs sujets. » (Aristote 2000 : I, 4, 25-30). C'est sur la base de ces différents principes premiers ou communs qu'Aristote fonde les différents modèles de démonstration logique.

Mais, ces principes ne sont pas exhaustifs, car, chaque modèle de démonstration comporte aussi ses principes propres. A partir des principes communs, on peut trouver des passerelles pour passer de la démonstration à l'argumentation qui relève de la rhétorique. Or, dans le corpus aristotélicien, la notion de rhétorique renvoie d'abord à l'usage de la parole ou du discours pour plaire, plaider, séduire ou convaincre. Elle est donc un discours persuasif, c'est-à-dire « la faculté de considérer, pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader. Ceci n'est le fait d'aucun autre art, car chacun des autres arts instruit et impose la croyance en ce qui concerne son objet : par exemple, la médecine, en ce qui concerne la santé et la maladie ; la géométrie, en ce qui concerne les conditions des grandeurs ; (...). » (Aristote, 1991, I, II, I)

Mais, le discours seul ne suffit pas à convaincre ou à persuader. En dehors des arguments qu'il déroule, le rhéteur ou l'orateur a besoin d'autres éléments pour susciter l'adhésion de son interlocuteur. Ces différents éléments s'articulent

autour de la notion de preuve qui se recoupe chez Aristote autour de trois ordres à savoir :

- Les preuves qui dépendent du caractère moral de l'orateur. Ici l'orateur a un rapport de proximité avec son locuteur.
- Les preuves relevant de la disposition de l'auditoire à savoir le bon sens, la vertu et la bienveillance. Tout orateur devrait avoir ces trois qualités.
- Les preuves relevant de la force de conviction du discours lui-même. Ce qui est important ici c'est la cohérence du discours pour séduire l'auditoire. « Enfin, c'est par le discours lui-même que l'on persuade lorsque nous démontrons la vérité, ou ce qui paraît tel, d'après des faits probants déduits un à un. » (Aristote, 1991, I, II, III)

Nous relevons à travers cette typologie aristotélicienne de preuves une synonymie méthodologique entre les démarches argumentative et démonstrative. Car, toute argumentation procède de la présupposition des choses ou des données préexistantes. Elle est donc un raisonnement ou une suite finie d'arguments à l'issue de laquelle découle forcément une conclusion. Cependant, à la différence d'un raisonnement déductif dont le modèle irréfutable est le syllogisme, le raisonnement argumentatif vise prioritairement la persuasion de l'interlocuteur. Mais, il ne s'agit pas de susciter l'adhésion de son interlocuteur par simple affection. Aristote le dit en ces termes : « C'est encore de la même façon que les arguments rhétoriques produisent la persuasion, car ils usent soit d'exemples, ce qui est une induction, soit d'enthymèmes, ce qui n'est pas autre chose qu'un syllogisme. » (Aristote, 1991, I, II, III)

Aristote démontre bien la dimension ambivalente de l'argumentation. A côté de leur forme rhétorique, les arguments que l'orateur soumet à l'appréciation de son interlocuteur doivent requérir une cohérence. L'accord ou l'adhésion qui en résulte n'est pas affectif, mais il résulte d'un travail de démonstration. Cependant, parmi les syllogismes, Aristote (2000, I, 2, 71b, 15-20) distingue les syllogismes scientifiques, des syllogismes dialectiques et rhétoriques. Si les syllogismes scientifiques relèvent de la démonstration, la rhétorique fait à son tour usage d'autres formes de syllogismes (dialectique et rhétorique). Ce qui laisse entrevoir chez Aristote une complexité de rapports entre la rhétorique, la dialectique et la politique. D'une part, Aristote subordonne d'une part la rhétorique à la dialectique, et d'autre part, il la rapproche de la politique, tel qu'il le dit :

« (...) la rhétorique est comme une branche de la dialectique et de l'étude morale qui mérite la dénomination de politique. Voilà pourquoi la rhétorique revêt la forme de la politique et qu'en font autant ceux qui s'en

arrogent la pratique, soit par ignorance, soit par vanité, soit pour d'autres motifs humains. La rhétorique, (...) est une partie de la dialectique et lui ressemble. Ni l'une ni l'autre n'implique en soi la connaissance de quelque point déterminé, mais toutes deux comportent des ressources pour procurer des raisons. » (Aristote, 1991, I, 1, VII)

La rhétorique fait donc usage des mêmes moyens de démonstration que la dialectique. Ces moyens sont : l'induction, le syllogisme réel et le syllogisme apparent. Ces différents moyens de démonstration ou d'argumentation procèdent soit par des exemples pour illustrer, soit par des enthymèmes. Aristote entend par enthymème « un syllogisme oratoire. Tout le monde fait la preuve d'une assertion en avançant soit des exemples, soit des enthymèmes, et il n'y a rien en dehors de là. (...) chacun de ces deux moyens (dans la rhétorique) est identique à chacun des moyens correspondants (de la dialectique) » (Aristote, 1991, I, 1, 1356b, VIII)

Or, la justification des arguments par des exemples peut faire surgir des contre-exemples, qui sont très significatifs pour l'enrichissement du débat. Malgré cette proximité méthodologique entre la dialectique et la rhétorique, chacun de ces arts comporte des spécificités qui les distinguent l'un de l'autre. La correspondance des faits à la réalité dans la dialectique est appelée syllogisme, alors que dans le cadre de la rhétorique, cette correspondance est appelée enthymème. Cependant, contrairement à la dialectique qui ne dispose que des syllogismes, la rhétorique a la particularité de faire usage aussi bien des moyens dialectiques (syllogisme) que de ses propres moyens (enthymèmes), tel que le déclare Aristote :

« Il est évident que la rhétorique dispose de cette double ressource, et, (...), elle en use de la même façon ; car les morceaux oratoires sont les uns remplis d'exemples, et les autres remplis d'enthymèmes, et, de même, parmi les orateurs, les uns emploient de préférence l'exemple, et les autres l'enthymème. Les discours où domine l'exemple ne sont pas moins persuasifs, mais ceux où domine l'enthymème ébranlent davantage l'auditeur. » (Aristote, 1991, I, 1, 1356b, X)

Nous impliquons Blanché dans cette recherche pour souligner la neutralité du raisonnement dans le processus de discussion. Reasonner c'est, enchaîner des propositions d'une manière ou d'une autre. Une fois les principes du raisonnement établis, celui-ci devient neutre parce que résultant des règles de jeu préalablement fixées. R. Blanché (1973, pp.15-16) souligne à propos que

« La démonstration une fois faite doit pouvoir se lire comme une inférence, les raisons invoquées en faveur d'une thèse doivent permettre

qu'on en infère la thèse ; sinon il n'y aurait pas démonstration, sinon les prétendues raisons n'en seraient pas. Tout raisonnement soutient donc un rapport indissoluble avec l'inférence. Toujours il y est fait appel, plus ou moins expressément, à la relation logique de principe à conséquence, sur quoi se fonde tout acte d'inférence. »

Le processus de réconciliation voudrait que les parties en présence présentent des raisons à soumettre en débat. Or, il convient de souligner que les raisons sont différentes des inférences. Tandis que la raison désigne un argument que l'on présente pour ou contre une thèse, l'inférence désigne une simple application de la règle. Dans le processus de la discussion, une inférence est correcte ou incorrecte, alors qu'un argument est fort ou faible. R. Blanché (1973, pp.15-16) souligne à propos ce qui suit : « raisonner juste, c'est faire preuve des inférences correctes. C'est là un art qui repose sur une aptitude naturelle, celle qui fait qu'un être est qualifié de raisonnable, mais un art qui se développe par l'exercice et par l'étude. » Cependant, ce processus est émaillé de plusieurs types d'esprits faux à éviter. Mais Blanché retient deux sortes d'esprit faux : les mauvais raisonneurs et les raisonneurs non raisonnables. Face à ces deux types d'esprits faux, Blanché préfère discuter avec les mauvais raisonneurs qui sont des esprits faibles et peu rigoureux qu'on peut redresser au moyen de règles de la logique. Cependant, les raisonneurs non raisonnables qui partent de faux jugements pour tirer de mauvaises conséquences sont des esprits à éviter. « Malheureusement les esprits faux de cette espèce sont sans doute les moins curables, car, comme dit encore Pascal, le jugement est sans règles ; et tandis qu'un boiteux reconnaît que nous allons droit, un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons, et c'est pourquoi il nous irrite. » (R. Blanché, 1973, p.16)

Mais, Jean Largeault donne à la logique un autre contenu définitionnel qui la rend plus flexible en s'inspirant de Leibniz. Il distingue chez Leibniz deux faces de la logique : l'une, *statique* et réflexive, tournée vers des solutions de satisfaction ou de vérité, consiste en l'étude de choses qui sont là (formules, structures, démonstrations) ; l'autre *dynamique* et productive, est orientée vers l'activité de transformer l'information (algorithmes de calcul ou de décision). C'est assurément la deuxième face de la logique qui nous intéresse dans cette réflexion, car, il n'est pas question dans l'argumentation philosophique de dupliquer des schèmes préétablis mais de viser des schèmes performatifs en vue d'une compréhension mutuelle avec son interlocuteur. Leibniz considère la logique comme un instrument de l'entendement. Car, tout ce que nous disons, pensons, à ceci de particulier qu'il nous met en relation avec autrui. L'instrument qui nous permet de nous entendre c'est la logique, c'est-à-dire la grammaire universelle ou le langage des langages. C'est elle qui fait que les langages

ordinaires aient quelque chose de commun. Le logicien comme le grammairien, fait usage des mots. Faire bon usage des mots c'est réguler la pensée. Les mots sont donc le moyen d'enregistrer nos pensées à travers les signes ou l'écriture. Mais, l'usage des mots n'est pas si simple qu'on le croirait puisque chaque individu vit dans un environnement différent de celui d'autrui. C'est pourquoi, Antoine Arnauld et Pierre Nicole estiment que « le meilleur moyen pour éviter la confusion des mots qui se rencontrent dans les langues ordinaires est de faire une nouvelle langue, et de nouveaux mots qui ne soient attachés qu'aux idées que nous voulons qu'ils représentent. » (A. Arnauld et P. Nicole, 2011, p.296) Ce projet d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole a été poursuivi par Leibniz qui propose à son tour un alphabet des pensées, de sorte que les pensées et les mots sont indissolublement liés. Leibniz croit fermement que les mots traduisent ce que nous pensons. Mais, la différence réside dans le fait que nous ne considérons pas de la même manière les choses auxquelles nous pensons. Il souligne d'ailleurs que les imperfections des mots sont dues aux inclinations de notre entendement. En conséquence, il appartient à la logique de nous enseigner l'ordre et la liaison des pensées à travers les mots. (Leibniz, 1966, p.299) Puisqu'il n'est pas possible de parler et de comprendre toutes les langues du monde, Leibniz propose l'idée d'une langue caractéristique universelle qui serait le modèle unique pour surpasser toutes les équivocités des langages ordinaires. Ainsi, les signes avec lesquels on effectue le raisonnement doivent avoir une signification universellement explicative, c'est-à-dire qu'ils doivent procéder de la manière la plus simple qui soit et être accessibles à tous. Même les conflits entre personnes ou entre nations ne peuvent être résolus que par la logique. Il soulignait dans les opuscules philosophiques :

« Dès lors, quand surgiront des controverses, inutile d'instituer une discussion entre deux philosophes pas plus qu'on ne le fait entre deux calculateurs car il suffira de prendre les plumes en main, de s'asseoir aux abaques et de se dire réciproquement (s'il plaît aux amis convoqués) : CALCULONS » (J-B Rauzy, 1998, p.163)

2- Dialoguer pour réconcilier

L'homme est-il réellement un être conflictuel ? Cette question peut susciter beaucoup de réactions. Selon que l'on se retrouve dans l'approche rousseauiste ou dans l'approche hobbesienne. Nous voulons dégager ici une dimension communautaire ou relationnelle qui est intrinsèque à l'homme. En effet, en faisant une anthropologie de la notion d'autrui dans les sciences humaines, Francis Jacques souligne que loin de présenter une nature conflictuelle, les sciences humaines

« détaillent volontiers la dimension communautaire de la personne : le moi de l'enfant est réellement solidaire, dès la constitution du corps propre ; la rencontre d'autrui représente une instance essentielle de la présence au monde. Inversement, les atteintes à la vie personnelle procèdent souvent d'une pathologie du sens d'autrui. L'idée s'impose que le fond même de la personnalité est d'essence relationnelle. Au point que l'activité la plus intime du sujet, loin de lui appartenir en propre, comporterait au moins deux pôles. » (Jacques, 1979, p.14)

Les deux pôles que présente Jacques ne sont pas forcément diamétralement opposés comme serait le Nord du Sud, mais ils peuvent s'expliquer anthropologiquement par des relations interpersonnelles entre classes sociales, groupes ethniques, ou encore si l'on peut s'étendre dans la gestion de la cité, entre partis politiques. Chacune de ces entités possède naturellement une mentalité différente des autres au point où certains peuvent vouloir supplanter les autres. La préservation de l'équilibre entre ces différentes entités ne peut passer que par le langage ou la communication, sur la base du dialogue, c'est-à-dire cet échange de point de vue entre interlocuteurs. Mais, parmi les éléments qui concourent à une pragmatique du dialogue, Francis Jacques retient le dialogue référentiel au cours duquel le locuteur et l'allocuteur visent ensemble une chose commune. Dans ce type de dialogue, les règles sémantiques et les règles pragmatiques devraient participer à la définition des notions en cause. Cependant, F. Jacques (1979, p.160) souligne l'importance de la question initiale dans le bon déroulement d'un dialogue : « Attachons-nous à la manière dont s'ouvre le dialogue. Celui-ci se noue dans son moment référentiel qu'à partir du moment où une certaine question obtient le consensus des interlocuteurs. Cette question ne surgit donc pas **ex abrupto** dans la conversation. »

En dehors de l'orientation qu'elle donne, la question initiale recèle une deuxième particularité, celle d'orienter le dialogue jusqu'à un moment donné. « La question initiale ouvre encore le dialogue en ce sens qu'elle n'admet pas d'autres réponses que celles qui conservent ses présupposés. Les présupposés correspondent à ce qui est entendu par les interlocuteurs à la fin de la quatrième réplique. » (F. Jacques, 1979, pp.160-161) Nous retenons ici le degré d'ouverture d'un dialogue qui se manifeste par le nombre de répliques possibles accordé à chaque interlocuteur. Cette ouverture donne une dimension pragmatique au dialogue que nous relevons aussi dans les travaux de Chaïm Perelman et Michel Meyer.

Concernant Perelman, son approche argumentative relève de ses réflexions sur le langage, notamment quand il donne la possibilité à plusieurs individus

d'échanger des idées ou de dialoguer. Manuel Maria Carrilho établit d'ailleurs un lien entre l'argumentation et la problématisation. « C'est elle [l'argumentation] qui organise la focalisation des problèmes, qui guide et déploie les différents moments de leur thématization, qui définit finalement la forme qu'ils prennent ; argumenter est donc coextensif au fait de problématiser. » (M.M. Carrilho, 1992, p.55). Toutefois, dans cette problématisation chère à l'argumentation, Carrilho souhaite explicitement le recours à la logique, tel qu'il l'affirme :

« L'argumentation est toujours, et d'une façon générale, la défense d'un énoncé par rapport à d'autres. Avec elle on a des prétentions, des opérateurs et des critères d'évaluation. Dans le domaine de la logique, la prétention est celle de la vérité, les opérateurs sont de nature déductive, le critère d'évaluation est fourni par la validité formelle. Nous savons que durant longtemps cette conception a été le modèle dominant de l'activité argumentative ; il n'est donc pas étonnant que l'autonomie du registre argumentatif ne puisse être obtenue que parallèlement à une critique de la logique. » (M.M. Carrilho, 1992, p.55)

Cependant, Carrilho distingue quatre sens à la notion d'argumentation : « un sens *commun*, à élément général utilisé lors d'une discussion ; un sens *rhétorique* qui est un effort pour persuader ou convaincre quelqu'un d'une thèse donnée ; un sens *logique* qui se définit en termes d'implication et de preuve ; un sens *inductif* qui alimente des généralisations et des prévisions à partir de données connues. » (p.56). mais, cet attachement de l'argumentation à la logique a été battue en brèche par Stephen Toulmin qui propose une nouvelle conception de l'argumentation proche de la jurisprudence, qui n'est autre qu'une sorte de réforme de la logique pour qu'elle s'adapte à n'importe quel domaine, ce qui n'est autre chose qu'une sorte de pragmatisme. Ce pragmatisme voulu par Toulmin est aussi patent chez Perelman dans la mesure où il estime que toute argumentation devrait se situer dans une communauté d'individus et respecter un minimum de conditions préalablement définies, ceci dans un cadre de références précis. Chez Perelman, l'argumentation totale ou globale n'a pas de sens. Toute argumentation doit être circonscrite dans un espace donné et pour un auditoire précis. Il pose donc le problème de l'efficacité de l'argumentation qui est intimement liée à la compréhension de son auditoire. Mais, il convient de retenir que l'approche argumentative de Perelman reste attachée à l'oralité malgré les avancées significatives résultant du travail de l'imprimerie. Contrairement à la vision réformatrice de la logique chère à Carrilho, Perelman opte dans sa nouvelle rhétorique pour une rupture d'avec le rationalisme moderne qui

accordait plus d'importance à la logique au détriment de l'argumentation. Au centre de cette nouvelle approche de l'argumentation perelmanienne de l'argumentation se trouvent deux éléments très importants et indissociables à savoir la qualité de l'orateur et l'écoute de l'auditoire. Autrement dit, l'éloquence de l'orateur ne suffit pas à garantir une bonne argumentation. C'est plutôt l'auditoire qui donne sens à l'argumentation et constitue la matrice même de la théorie de l'argumentation de Perelman. C'est ce que Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (2000, p.26) décrivent en ces termes :

« L'argumentation effective se doit de concevoir l'auditoire présumé aussi proche de la réalité que possible. Une image inadéquate de l'auditoire, qu'elle résulte de l'ignorance ou d'un concours imprévu de circonstances, peut avoir les conséquences les plus fâcheuses. Une argumentation que l'on considère comme persuasive risque d'avoir un effet réulsif sur un auditoire pour lequel les raisons pour sont, en fait, des raisons contre. Ce que l'on dira en faveur d'une mesure en alléguant qu'elle est susceptible de diminuer la tension sociale dressera contre cette mesure tous ceux qui souhaitent que des troubles se produisent. »

Ici se profile chez Perelman l'idée des auditoires conventionnels pour chaque argumentation. Perelman écarte l'idée des joutes oratoires stériles et opte pour des solutions adaptées aux situations en présence par délibération de l'auditoire.

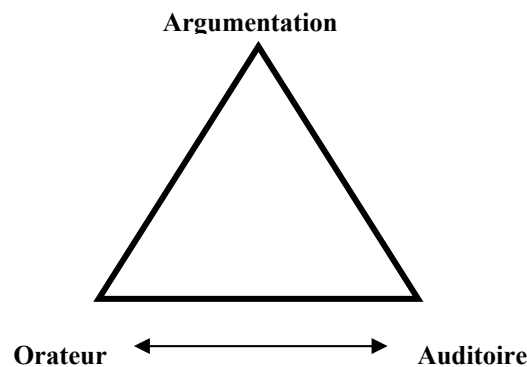
« La nature même de la délibération et de l'argumentation s'oppose à la nécessité et à l'évidence, car on ne délibère pas là où la solution est nécessaire et l'on n'argumente pas contre l'évidence. Le domaine de l'argumentation est celui du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux attitudes du calcul. » (Ch. Perelman, 1970, p.1)

Si la délibération postulée par Perelman suppose la présence d'un large auditoire, ce même auditoire ne peut pas délibérer sans marquer son adhésion à un point de vue. Voilà pourquoi Perelman estime que l'objet de sa théorie est l'étude des techniques discursives permettant de « provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses que l'on présente à leur assentiment » (Ch. Perelman, 1970, p.5). Mais, en dehors des espaces conventionnels ou les auditoires sont particuliers, Perelman estime que sa théorie peut aussi s'adapter aux espaces plus ouverts et libres où l'auditoire paraît le plus diversifié possible. Pour de tels espaces composites, seuls les grands orateurs peuvent avoir droit de cité parce qu'ils ont la possibilité de faire usage de plusieurs types d'arguments

transversaux qui intègrent aussi bien des facteurs intrinsèques qu'extrinsèques à l'homme. Il évoque même un rapport d'interdépendance entre ces différents auditoires

« Ce sont des auditoires concrets particuliers qui peuvent faire valoir une conception de l'auditoire universel qui leur est propre ; mais, par contre, c'est l'auditoire universel non défini qui est invoqué pour juger de la conception de l'auditoire universel propre à tel auditoire concret, pour examiner, à la fois, la manière dont il a été composé, quels sont les individus qui, suivant le critère adopté, en font partie et quelle est la légitimité de ce critère. On peut dire que les auditoires se jugent les uns les autres. » (Ch. Perelman, 1970, p.47).

Ce qui crée un rapport d'implication mutuelle entre l'orateur et son auditoire pour qu'il y ait une argumentation parfaite. Ce que nous traduisons intuitivement sous cette forme triangulaire suivante :



Ce triangle représente intuitivement le schéma du processus argumentatif dont la base est composée de deux acteurs fondamentaux : l'orateur et l'interlocuteur ou l'auditoire. C'est la prise en compte de ces deux acteurs et des différents facteurs environnementaux dans lesquels ils se trouvent qui est susceptible de produire une bonne argumentation.

Comme dans une démonstration logique, Perelman exige de toute argumentation des prémisses argumentatives, sans lesquelles elle serait vaine. Contrairement aux prémisses démonstratives dont la particularité est de prouver ou de déduire la vérité à partir de ce qui a été posé, les prémisses argumentatives visent à

transférer sur les conclusions de l'argumentation, l'adhésion précédemment obtenue. C'est pourquoi Perelman suggère plus d'adhésion possible pour attirer une bonne argumentation.

« Au risque d'échouer dans sa mission, l'orateur ne devra partir que de prémisses qui bénéficient d'une adhésion suffisante : si celle-ci ne l'était pas, la première préoccupation de celui qui veut persuader devrait être de la renforcer par tous les moyens dont il dispose. Car le transfert de l'adhésion ne se réalise que par l'établissement d'une solidarité entre les prémisses et les thèses que l'on s'efforce de faire admettre. Mais il se peut que, la conclusion étant par trop opposée aux convictions de l'auditeur, celui-ci préfère renoncer à l'une des prémisses, et tout l'effort de l'orateur reste sans effet. » (Ch. Perelman, 2002, p.41)

La bonne observation des prémisses argumentatives et surtout leur adaptation et adhésion à l'auditoire permet à l'orateur d'éviter un danger permanent qui guette l'argumentation c'est-à-dire, la précipitation avant de tirer une conclusion. C'est lorsque l'orateur se précipite à tirer une conclusion sans tenir compte des prémisses que l'on tombe dans les pétitions de principe. C'est ce que Perelman (2002, p. 43) décrit en ces termes : « (...) il n'y a pétition de principe que dans la mesure où cette prise de position censée être partagée par l'auditoire, est contestée par celui-ci. Cette précision permet de mettre en évidence la relativité de la pétition de principe, qui concerne, comme toute argumentation, l'adhésion de l'auditoire. »

Mais, cette approche perelmanienne a été nuancée par Michel Meyer, notamment à travers son relativisme argumentatif. C'est à partir de la définition de la notion de rhétorique que cette nuance apparaît entre Perelman et Meyer. En effet, en dehors de sa nature persuasive, M. Meyer (1991, p.6) estime que la rhétorique est, « plus généralement, le lieu de définition classique de l'homme comme animal raisonnable, où la passion issue de l'animalité vient échouer sur les rives du logos. » Cette définition de Meyer rappelle bien le rôle principal de l'homme dans l'argumentation. Or, en dehors de la raison, l'homme est un sujet pluriel. Le souci de persuasion nécessite l'usage de meilleurs arguments, laissant apparaître un nouvel élément qu'est la subjectivité. Par conséquent, le défi argumentatif (compte tenu de sa souplesse) s'avère différent du défi démonstratif (qui est beaucoup plus rigide au regard de la nature formelle de ses énoncés). Michel Meyer rejette les inférences formelles parce que plus contraignantes, au profit des inférences argumentatives qui sont plus souples. Il postule donc pour une démarche interrogative parce qu'elle est susceptible d'enrichir le discours. La stratégie par questionnements suscite selon Meyer plusieurs tentatives de

réponses. Or, les réponses apportées ne sont pas définitives, elles ne sont que des avis qui peuvent susciter à leur tour des contre-avis, enrichissant ainsi le processus de l'argumentation. Il le précise en ces termes :

« A l'inverse des mathématiques, les règles de passage et les prémisses demeurent implicites au contexte : **elles** ne font pas question. Le passage de la question à la réponse est bien inférence, via le contexte et l'information qu'il offre. Inversement, le destinataire est un questionneur qui, de son côté, remonte à la question soulevée par la réponse, il infère celle-là de celle-ci via le contexte. Inférence non contraignante car elle ne relie pas deux assertions posées comme telles de manière à ce que la seconde s'impose par cette relation comme nécessaire. Elle est au contraire inférence souple, qui ne requiert pas d'être explicitée totalement, et dont la conclusion se révèle simple possibilité, comme toute réponse l'est a priori au regard d'une question a priori : « Il pleuvra » n'est en fin de compte qu'une réponse possible à l'égard de la question du temps qu'il fera demain. » M. Meyer (1982, p.137)

Conclusion

Nous retenons en dernière instance que la logique en tant que science du raisonnement privilégie les principes ou lois de la pensée susceptibles de mener un raisonnement correct. Ces principes sont aussi indispensables pour la science de l'argumentation qu'est la rhétorique. Car, même pour susciter l'adhésion de son interlocuteur, l'orateur doit construire un discours cohérent et réunir un maximum de preuves. Cependant, chez Robert Blanché, dès lors que les principes du raisonnement sont établis, ils servent de canons, dégageant ainsi la neutralité de celui-ci. A travers un bon raisonnement, Blanché estime qu'il est possible de discuter avec des esprits ouverts pour la discussion et qu'on peut redresser au moyen de la logique. Il annonce ainsi une flexibilité de la logique qui a été développée par Leibniz quand il se propose la création d'une langue caractéristique universelle qui serait au carrefour de tous les langages et susceptible de réconcilier tous les différends possibles.

Dans le second point de cette réflexion nous avons développé la dimension dialogique du raisonnement en nous inspirant de Perelman et Meyer. Tandis que Perelman s'inspire du langage pour asseoir sa réflexion sur l'argumentation, Meyer développe une approche relativiste de l'argumentation qui paraît beaucoup plus souple parce qu'elle fait usage des inférences argumentatives. Cette souplesse constitue une richesse et accorde plus de relativité et de flexibilité à cette nouvelle théorie de l'argumentation que décrit Michel Meyer ou à cette

« nouvelle rhétorique » chère à Chaïm Perelman.

Références bibliographiques

- Aristote : [2000], *Organon IV, Les Seconds Analytiques*, traduction et notes par J. Tricot, Paris, Vrin, 1995
- Aristote, *Rhétorique*, Introduction de Michel Meyer, Paris, Librairie générale Française, 1991
- Ardao (Arturo), *Logique de la raison et logique de l'intelligence*, traduit de l'espagnol (Uruguay) par Maurice Audibert, Préface de Maria Angélica Petit de Prego, Paris, L'Harmattan, 2003
- Carrilho (Manuel Maria), *Rhétoriques de la modernité*, Paris, PUF, 1992
- Jacques (Francis), *Dialogiques recherches logiques sur le dialogue*, Paris PUF, 1979.
- Granger (Gilles-Gaston), *La théorie aristotélicienne de la science*, Paris, Aubier Montaigne, 2^e édition, 1976
- Granger (Gilles-Gaston), *La connaissance philosophique*, Paris, Odile-Jacob, 1988.
- Granger (Gilles-Gaston), *Le probable, le possible et le virtuel*, Paris, Odile-Jacob, 1995
- Meyer (Michel), *l'argumentation (Colloque de Cerisy)*, Liège, Pierre Mardaga Editeur, 1987
- Meyer (Michel), *Logique, langage et argumentation*, Paris, Hachette, 1982
- Perelman (Chaïm), *Le champ de l'argumentation*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1970
- Perelman (Chaïm), *Rhétoriques*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1989
- Perelman (Chaïm), *L'empire rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 2002
- Perelman (Chaïm), *Ethique et droit*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1990
- Perelman (Chaïm) et Olbrechts-Tyteca (L), *Traité de l'argumentation La nouvelle rhétorique*, Préface de Michel Meyer, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles (5^e édition), 2000.
- Platon, *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2011.